



## DOSSIER DE PRESSE 24 août 2022

# Projet Régional de Santé La Réunion 2023 -2033 : Lancement des travaux préparatoires



Contact Presse:

ARS - Service Communication - Port : 06 92 66 61 20 Courriel : ars-reunion-communication@ars.sante.fr

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

## PROJET REGIONAL DE SANTE (PRS) LA REUNION 2023-2033 : LANCEMENT DES TRAVAUX PREPARATOIRES

L'ARS La Réunion engage en 2022 l'écriture du nouveau Projet Régional de Santé (PRS). Adopté fin octobre 2023, il définira, pour les 10 prochaines années, les orientations et actions prioritaires pour améliorer la santé des Réunionnais et lutter contre les inégalités de santé. Citoyens, professionnels, acteurs de santé, partenaires institutionnels et élus sont invités à participer à la concertation pour élaborer ce nouveau PRS.

Une enquête en ligne est ouverte à l'ensemble de la population réunionnaise pour faire part, pour le prochain mois, de ses attentes et propositions.

#### Pourquoi un nouveau PRS pour La Réunion?

Le PRS La Réunion 2023-2033 fera suite au Projet de Santé Océan Indien, adopté en juin 2018 et toujours en vigueur. Document stratégique et de programmation, il constituera le cadre d'action de l'ARS La Réunion et guidera les opérateurs de santé mais également, l'ensemble des partenaires et des pouvoirs publics, dont les missions contribuent à la bonne santé de la population.

Le Projet de Santé 2018-2028 doit être intégralement redéfini du fait de l'arrivée à échéance de certaines composantes de l'actuel PRS, et de la nécessité d'actualiser la programmation de l'offre hospitalière du fait de la réforme des activités de soins soumises à autorisation.

#### Un bilan intermédiaire du Projet de Santé 2018-2028

Après quatre années de mise en œuvre, l'ARS a effectué le bilan des réalisations portées au titre du PRS adopté en 2018.

Les principales avancées ont permis de développer et d'améliorer l'offre de soins mais aussi, de renforcer la prévention autour des 8 grandes priorités retenues en 2018. Ce bilan est disponible sur le site internet de l'ARS :

https://www.lareunion.ars.sante.fr/travaux-en-cours-0

#### La concertation autour du futur Projet Régional de Santé

Le nouveau PRS sera élaboré en 2022 et 2023, et sera adopté le 31 octobre 2023. Il sera soumis, avant son adoption, à la consultation des instances de démocratie sanitaire, des collectivités locales et du préfet de La Réunion.

La construction du PRS repose sur une démarche participative, ouverte à l'ensemble des acteurs et professionnels de la santé, des élus, des administrations et institutions de l'État, des collectivités locales et des citoyens qui souhaiteront participer aux réflexions et propositions, au travers de groupes de travail, de débats publics, ou de consultations en ligne ...

Un premier **comité des élus** s'est tenu le 17 août 2022. Il a réuni la présidente du Conseil Régional, le président du Conseil Départemental et plusieurs maires et parlementaires de La Réunion. Les élus ont pu aborder différentes préoccupations notamment concernant l'eau, la qualité du logement, la nutrition, la formation des futurs professionnels de santé, la réduction des inégalités de santé, l'accompagnement des

personnes âgées et des personnes en situation de handicap. Ce premier tour de table sera poursuivi dans les prochains mois.

De même, les fédérations, unions, et conseils des professionnels de santé et des établissements hospitaliers et médico-sociaux sont invités à faire part de leurs analyses et propositions. Une boîte mail dédiée est accessible pour le recueil des contributions : <a href="mailto:ars-reunion-prs@ars.sante.fr">ars-reunion-prs@ars.sante.fr</a>

A compter de ce 24 août 2022, une large consultation est ouverte auprès de l'ensemble des citoyens souhaitant faire part de leurs attentes et propositions pour améliorer la santé de la population. Une enquête anonyme et rapide est disponible sur le site internet de l'Agence :

www.lareunion.ars.sante.fr/appel-contribution

Une restitution de l'enquête est prévue par l'ARS.

D'autres temps de concertation seront organisés, pour construire un Projet de Santé des Réunionnaises et des Réunionnais, mobilisant autour de l'ARS La Réunion, l'ensemble des acteurs et partenaires concernés.



Construisons ensemble la santé de demain!

# Sommaire:

Qu'est-ce que le Projet Régional de Santé ?	4
Le bilan intermédiaire du Projet de Santé Réunion (2018-2028)	5
Pourquoi un Projet Régional de Santé ?	7
Quel contenu pour le Projet Régional de Santé de La Réunion?	8
Le calendrier des travaux	10
La concertation autour du Projet Régional de Santé La Réunion	11



« Au travers de l'élaboration du nouveau Projet Régional de Santé de La Réunion, je souhaite porter une vision globale de la santé, attentive aux conditions de vie qui déterminent notre santé au quotidien et permettant aux réunionnaises et aux réunionnais de disposer des ressources nécessaires en matière de prévention et de soins tout au long de la vie.

Le Projet Régional de Santé doit être ancré dans la réalité de notre territoire et fédérer la population, les élus, et les acteurs de santé autour d'une ambition commune de réduction des inégalités sociales et territoriales de santé.

La qualité de la concertation et de la participation active de tous à cette entreprise sont pour moi la condition de la réussite de cette démarche pour définir ensemble notre ambition pour la santé de chacun ».

Gérard COTELLON, directeur général de l'ARS La Réunion

## Qu'est-ce que le projet régional de santé?

Le Projet Régional de Santé (PRS) définit les orientations régionales de la politique de santé, conformément à la stratégie nationale de santé et à son volet ultramarin. Le code de la santé publique en définit les caractéristiques et modalités d'adoption et de révision.

Prenant appui sur un diagnostic des enjeux sanitaires locaux, Il porte une ambition partagée d'amélioration de la santé de la population pour 10 ans. Il fixe, sur deux périodes successives de 5 ans, les priorités d'actions pour les acteurs de la santé, et identifie les contributions souhaitées de l'ensemble des partenaires institutionnels dont les compétences contribuent à la santé de tous : éducation, formation, logement, aménagement du territoire, environnement, alimentation, activités physiques, travail...

Il comporte des objectifs opérationnels de développement de la prévention et de l'offre de soins, de coordination des parcours, de réduction des inégalités sociales et géographiques d'accès à la santé. Il soutient les conditions de la progression du système de santé: évolution des métiers et appui aux compétences en santé, investissements, répartition territoriale de l'offre de santé, coopération et complémentarité entre les acteurs du soin et de la promotion de la santé, capacité de veille sanitaire et réponse aux situations exceptionnelles...

Le Projet Régional de Santé constitue un référentiel commun au niveau régional pour l'ensemble des acteurs et porte une vision dynamique et partagée des réponses à apporter aux besoins de santé de la population.

Pour répondre à cette exigence, le Projet Régional de Santé doit émerger d'une démarche participative, associant l'ensemble des forces du territoire, prenant en compte la parole des professionnels, des usagers et des élus.

# Bilan intermédiaire du Projet Régional de Santé (2018-2028)

L'actuel Projet Régional de Santé (PRS) a été adopté en juillet 2018. Au terme d'une large concertation, il retenait huit priorités stratégiques de santé pour La Réunion. Portée alors par l'Agence de Santé Océan Indien, il comportait un volet distinct pour La Réunion et pour Mayotte, organisant la coopération sanitaire entre ces deux territoires.

Quatre années de mise en œuvre du PRS ont permis la réalisation d'avancée dans le développement de l'offre de soins et le renforcement de la prévention.

L'ARS Océan Indien, et depuis janvier 2020 l'ARS La Réunion, a assuré un pilotage annuel du PRS au travers de comités de suivi réunissant, pour chaque orientation stratégique, les acteurs locaux concernés et établissant une feuille de route annuelle des réalisations concrètes à atteindre.

Le bilan intermédiaire de la mise en œuvre du PRS adopté en 2018, qui couvre la période 2018-2021, rend compte d'un haut niveau de réalisation : les 2/3 des actions identifiées ont été réalisées ou sont engagées, soit un rythme conforme à la programmation de la première période quinquennale.

#### Les principales avancées et réalisations pour chaque priorité de santé :

#### • La santé des femmes, des couples et des enfants

- Installation d'un deuxième site régional d'embolisation utérine sur le site du CHU Nord
- Signature du **contrat de prévention et de protection de l'enfance** : 1,1 millions €/an sur 3 ans : renforcement des bilans de santé en école maternelle développement des visites à domiciles en faveur des familles vulnérables
- Création de places de SESSAD dédiés à l'accompagnement des enfants en situation de handicap relevant de l'aide sociale.

#### • La préservation de la santé des jeunes

- Partenariat avec la commune du Port et le Rectorat pour le projet de **Cité Educative du Port**, déployant de la prévention dans les établissements scolaires

#### • La santé nutritionnelle

- Adoption du Plan Réunion Nutrition Diabète (2020-2023)
- Production d'un programme télévisé grand public en français et en créole pour la promotion des bonnes habitudes nutritionnelles
- Financement de 28 projets axés sur la prévention et la promotion de la santé nutritionnelle
- Autorisation d'un programme régional d'éducation thérapeutique du patient diabétique « RUN diabète »
- Développement de **l'offre en Sport santé** : 8 maisons sports sante labellisées, déploiement du sport sur ordonnance

#### • La qualité de vie et la santé des personnes âgées et des personnes en situation de handicap

#### Personnes âgées :

- Ouverture de places supplémentaires en EHPAD : 2 EHPAD (80+85 lits)
- Astreinte régionale de gériatrie
- Généralisation des infirmières de nuit dans les EHPAD
- Mise en place d'un plan de contrôle et résorption des pensions illicites
- Ouverture de 2 plateformes d'accompagnement et de répit pour les aidants (Couverture des 4 territoires)
- **Appel à manifestation d'intérêt** conjoint avec Conseil Départemental : développement de nouvelles formules d'accompagnement et d'hébergement

#### Personnes en situation de handicap:

- Création d'une plateforme de coordination et d'orientation pour les troubles du neurodéveloppement
- Création de 283 lits et places (FAM, SAMSAH, ITEP, SESSAD)
- Déploiement d'équipes mobiles d'appui pour la scolarisation des enfants en situation de handicap.
- Ouverture d'unités d'enseignements pour enfants avec autisme
- Soutien de projets visant à améliorer l'accès aux soins des personnes en situation de handicap

#### • La promotion et la protection de la santé mentale

- Renforcement de l'offre en santé mentale (création place de jour, création unité pour la prise en charge psychiatrique renforcée des personnes détenues, unités de soins psychiatriques intensifs, équipe mobile santé mentale, augmentation de l'offre en hospitalisation complète en pédo-psychiatrie...) ⇒ 30,5 millions d'euros de mesures nouvelles
- **Mise en place du Programme « Vigilans »** (prévention individualisée de la récidive de tentative de suicide)

#### • La prévention et la prise en charge des maladies chroniques

- **Cancer** : autorisation d'une activité de chimiothérapie dans l'ouest, autorisation activité d'allogreffe au CHU
- **AVC**: augmentation des capacités d'accueil pour la prise en charge intensive et précoce (unité de soins intensifs neuro-vasculaires Nord et Sud)
- **Insuffisance cardiaque chronique :** autorisation de l'activité de transplantation cardiaque au CHU Nord
- **Addictions** : ouverture d'un hôpital de jour au CHU Nord 10 lits déploiement de programmes de prévention des conduites addictives en milieu scolaire

#### • L'environnement au service de la santé

- Plan Eau Potable (Préfet-ARS): investissements dans les usines de potabilisation permettant de passer de 52% à 84% de la population garantie par une eau de qualité sanitaire toute l'année
- Le renforcement de la veille sanitaire et de la réponse aux situations exceptionnelles en territoire insulaire

## Un Projet Régional de Santé 2023-2033, pourquoi ?

L'ARS La Réunion engage en 2022 l'écriture du nouveau Projet Régional de Santé (PRS). Adopté en octobre 2023, il couvrira la période 2023-2033. Il définira, pour les 10 prochaines années, les orientations et actions prioritaires pour améliorer la santé des réunionnais et lutter contre les inégalités de santé à La Réunion.

Il fera suite au Projet de Santé Réunion - Mayotte adopté en juin 2018, et toujours en vigueur.

Document stratégique et de programmation, il constituera le cadre d'action de l'ARS La Réunion et guidera les opérateurs de santé et l'ensemble des partenaires dans leurs activités au bénéfice de la santé de nos concitoyens.

Le PRS 2023-2028 portera une vision partagée de la santé avec l'ensemble des pouvoirs publics, dont les missions contribuent à la bonne santé de la population : éducation, formation, logement, aménagement du territoire, environnement, alimentation, activités physiques et sports, travail, protection sociale, recherche...

Il devra également tenir compte de la révision de la Stratégie Nationale de Santé attendue pour le second semestre 2022.

#### Le Projet de Santé 2018-2028 actuellement en vigueur doit être intégralement redéfini :

- Deux de ses composantes, arrêtées pour 5 ans, arrivent à échéance en 2023 : le Schéma Régional de Santé (SRS) et le Programme d'accès à la prévention et aux soins des plus démunies (PRAPS),
- Le nouveau régime d'autorisation des activités de soins et des équipements matériels lourds nécessite de revoir la programmation et la cartographie cible de l'offre de soins hospitalières (objectifs quantifiés de l'offre de sons – OQOS)
- La distinction depuis le 1er janvier 2020 des ARS La Réunion et Mayotte entraîne l'impossibilité juridique de toute révision du PRS en cours et oblige chacune des deux ARS à écrire son propre Projet Régional de Santé.

## Quel contenu pour le Projet Régional de Santé?

Le Projet Régional de Santé La Réunion concernera l'ensemble des activités de santé, depuis la prévention jusqu'aux soins, intégrant la nécessaire coordination des parcours de santé et l'inclusion sociale des patients, des personnes âgées et des personnes en situation de handicap.

Il s'adresse à l'ensemble des acteurs de la santé : associations et acteurs de la prévention, professionnels de santé qu'ils exercent en ville ou en établissements, structures d'exercice coordonné, hôpitaux et cliniques, établissements et services médico-sociaux.

Il intègre la prise en compte des déterminants quotidiens de notre santé (éducation, travail, environnement, logement, activités physiques, alimentation ...) et veille à réduire résolument les inégalités d'accès à la santé.

Il s'attache aux conditions d'un fonctionnement optimal de notre système de santé : ressources humaines en santé et formation, soutien aux innovations, recherche, numérique en santé, connaissance de l'état de santé et des comportements de santé de la population, capacité de veille et d'alerte sanitaire.

Le Projet Régional de Sante La Réunion est composé de 3 documents :

- un cadre d'orientations stratégiques (COS),
- un schéma régional de santé (SRS),
- un programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS)

#### Le Cadre d'Orientations Stratégiques (2023-2033)

Socle du Projet Régional de santé, le Cadre d'Orientations Stratégiques détermine pour les 10 prochaines années les objectifs généraux et les résultats attendus d'amélioration de la santé des réunionnais.

Il visera à la réduction des inégalités sociales et territoriales. Il veillera à ce que les usagers soient pleinement acteurs de leur santé.

Le Cadre d'Orientations Stratégiques s'assure de la mobilisation et la coordination de toutes les politiques publiques qui contribuent à la santé: logement, éducation et formation, environnement, aménagement urbain et équipements collectifs, transports, alimentation, activités physiques ... Il fait donc écho aux compétences des autres institutions de l'Etat et des collectivités locales qui agissent sur notre territoire.

#### Le Schéma Régional de Santé (2023-2028)

Le Schéma Régional de Santé est la traduction opérationnelle sur 5 ans du Cadre d'Orientation Stratégiques. Il définit les évolutions attendues de l'offre de soins, de prévention et d'accompagnement médico-social, au regard des besoins de la population, et des exigences de réponse aux situations sanitaires exceptionnelles.

Le Schéma Régional de Santé s'attache prioritairement à la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé, à une répartition équitable de l'offre de soins, à une meilleure coordination des soins et accompagnements, et à une mobilisation accentuée de la prévention tout au long de la vie.

Il organise les conditions de l'accès à la santé, et de la continuité des parcours, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques, celles en situation de précarité, de handicap ou de perte d'autonomie.

Il fixe les objectifs quantitatifs et qualitatifs pour les activités de soins hospitalières (médecine, chirurgie, psychiatrie...) et les équipements matériels lourds (scanner et IRM, caisson hyperbare,) soumis à autorisation, et les orientations d'évolution de l'offre médico-sociale, en cohérence alors avec les schémas relatifs aux personnes handicapées et aux personnes âgées adopté par le Conseil Départemental.

Il comporte un volet spécifique visant à prévenir les risques sanitaires liés à l'environnement et le cas échéant aux autres pathologies infectieuses existantes ou émergentes. A ce titre, il intègre la préoccupation de la santé environnementale qui fait l'objet d'un plan régional concerté avec les services de l'Etat et la Région.

## Le programme régional d'accès à la prévention et aux soins (PRAPS) des personnes les plus démunies (2023-2028)

Le PRAPS constitue le 3<sup>ème</sup> document du Projet Régional de Santé 2023-2028.

Ce programme regroupe spécifiquement les actions prioritaires à mener localement pour favoriser l'accès à la santé des personnes les plus démunies. Il associe toutes les institutions portant les politiques et dispositifs de cohésion sociale et de lutte contre l'exclusion et constitue le programme prioritaire de réduction des inégalités sociales de santé.

### Calendrier des travaux

Le Projet Régional de santé La Réunion sera élaboré en 2022 et 2023, afin d'aboutir à une adoption du document pour le 31 octobre 2023 au plus tard.

Les grandes étapes des travaux d'élaboration du PRS 3 :

- Juin 2022 : production d'un état de lieux
- Août 2022 à juin 2023 : écriture concertée du Projet de Santé
  - Août à décembre 2022 : diagnostic partagé en santé et élaboration du Cadre d'Orientations Stratégiques à 10 ans
  - Janvier à juin 2023: Elaboration du Schéma Régional de Santé et Programme Régional d'Accès à la Prévention et aux Soins des personnes les plus démunies, à 5 ans
- De juillet à octobre 2023 : consultations sur le Projet de Santé

Le Projet Régional de Santé La Réunion sera soumis, avant son adoption par le directeur général de l'ARS La Réunion, à la consultation d'instances de démocratie sanitaire et autorités de La Réunion :

- Conférence de Santé et de l'Autonomie de La Réunion
- Préfet de La Réunion
- Collectivités territoriales de La Réunion
- Conseil de surveillance de l'ARS La Réunion.

## Une démarche concertée

L'adoption d'une démarche participative, ouverte à l'ensemble des acteurs et professionnels de la santé, aux élus, aux administrations et institutions de l'État et des collectivités locales, et aux citoyens est le gage d'un Projet Régional de Santé (PRS) portant une ambition commune et des objectifs partagés au service de la santé de tous.

Cette exigence démocratique est fortement portée par l'ARS La Réunion qui place la concertation au cœur de la démarche d'élaboration du PRS.

#### Un appel à contribution lancé auprès de la population

L'ARS met à disposition des Réunionnais une enquête pour connaître leurs préoccupations et recueillir leurs attentes vis-à-vis du futur PRS.

En ligne du 24 août au 23 septembre 2022, elle sera ouverte auprès de l'ensemble des réunionnaises et des réunionnais pour faire valoir, au travers d'un court questionnaire, leurs attentes et propositions pour améliorer la santé à La Réunion.

En quelques clics, exprimez-vous : www.lareunion.ars.sante.fr/appel-contribution

Ce questionnaire est anonyme et ne prendra que quelques minutes.

#### Des contributions tout au long des travaux d'élaboration du PRS 3

La Conférence Régionale Santé Autonomie, regroupant plus de 90 représentants des acteurs de la santé, des usagers, et des collectivités a été saisie pour transmettre à l'ARS ses propositions.

De même, les fédérations, unions, et conseils des professionnels de santé et des établissements hospitaliers et médico-sociaux sont invités à faire part de leurs contributions. Une boîte mail dédiée est accessible pour le recueil de leurs propositions et remarques : <a href="mailto:ars-reunion-prs@ars.sante.fr">ars-reunion-prs@ars.sante.fr</a>

#### Des débats publics

Des débats publics seront organisés sur chacune des microrégions de La Réunion d'ici la fin de l'année 2022 sur les principales orientations stratégiques proposées. Ces débats contribueront au partage des enjeux en matière de santé à La Réunion et la définition des axes stratégiques pour les 10 prochaines années.

#### Le livret vert

Une consultation sur le Cadre d'Orientations Stratégiques avant son adoption sera lancée en janvier 2023.

L'ensemble des acteurs de santé, professionnels, partenaires, représentants des usagers et citoyens seront invités à exprimer leurs observations sur le document. Les avis et les observations de chacun viendront alimenter la finalisation du document.



